



La romancière Franco-Camerounaise a finalement eu gain de cause dans le différend qui l'opposait depuis quelques temps à l'école maternelle et primaire « Le Paradis des Anges », située au quartier Makepe, 5e arrondissement de la ville de Douala

Calixte Beyala et l'école « Paradis des Anges » s'accusaient mutuellement de « nuisance sonore »

Le Grand prix littéraire pour l'Afrique noire, Calixte Beyala sera traduite devant les juridictions de la ville de Douala, pour « nuisance sonore aux heures de classes dans le but de perturber le déroulement des cours » par Nanda Jacky, directrice de l'école

Pour sa part, la romancière, va dénoncer « la triche » qui a permis que cette école demeure à cet endroit, malgré les nombreuses injonctions administratives. Cette école, qui a une autorisation pour le 3ème arrondissement de Douala, se trouve physiquement dans le 5ème...

« Il y a 1000 enfants dans une maison qui hurlent. Ils empêchent à tout le voisinage de dormir... Ces enfants lancent des cailloux chez moi. L'école est tellement petite qu'il y en a qui jouent et mangent dans la poubelle (...) Nous sommes déjà au tribunal, qu'on y aille », va t-elle déclaré

C'est donc l'épilogue de cette affaire qui a abondamment défrayé la chronique, Calixte Beyala

a finalement obtenu du ministre de l'Éducation de Base la fermeture de cette école maternelle et primaire installée depuis 27 ans au quartier Makepe-Douala, au motif de nuisance sonore